

Arrêté

n° 2025-22

Objet : modification de la liste des candidats admis à participer au concours externe, au concours interne et au troisième concours d'agent de maîtrise, spécialités « espaces naturels, espaces verts » et « techniques de la communication et des activités artistiques » session 2025.

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2004-248 du modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation,

Vu l'arrêté n°2024-76 du 24 juin 2024 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'agent de maîtrise territorial, spécialités « espaces naturels, espaces verts » et « techniques de la communication et des activités artistiques », session 2025,

Vu l'arrêté n°2024-276 établissant la liste des candidats admis à participer au concours externe, au concours interne et au troisième concours d'agent de maîtrise, spécialités « espaces naturels, espaces verts » et « techniques de la communication et des activités artistiques » session 2025.

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'accord régional de répartition d'organisation des concours et examens adopté par les douze départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et figurant au calendrier 2025,

Vu le règlement général des concours et des examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Arrête :

Article 1 : Considérant que 34 candidats ont été convoqués à l'épreuve écrite d'admissibilité sous réserve de fournir au plus tard le 23 janvier 2025 des documents complémentaires permettant d'attester de la recevabilité de leur candidature, considérant qu'1 candidat s'est présenté à l'épreuve sans avoir satisfait à cette obligation, et considérant que 31 candidats, dont le reste des candidats convoqués sous-réserve non régularisés, ont été absents à cette épreuve, la liste des candidats admis à participer au concours externe d'agent de maîtrise territorial session 2025 est arrêtée et établie comme suit par ordre alphabétique :

AIME Cédric	LAENNEC Coline
AMIGO Chloé	LE CARRER Nicolas
AMOUROUX Audric	LEBRETON Guillaume
ANDRIEU Flore	LETELLIER Jérôme
BAILLY Jean Yves	LIGOUT Jérémy
BARENDS Charly	LOUBEIX Guillaume
BELAT Florine	MANSUY Mathieu
BELLONCLE Simon	MARECHAL Steve
BERNARD Johan	MASTROMARINO Raphaël
BERNARD Thierry	MAURICE Mickael
BIDAUD Charlotte née CARPENTIER	MAYET Lisa
BORIE Emilie	MEJAT Clément
BREVET Guillaume	MORNET Eric
BUSIN Fabien	MOUNASSAM Abdelillah
CARRE Sylvain	PASTOORS Jonas
CASSIER Jean-Christophe	PERRA Sébastien
CENDOYA Manon	POMMIER Adrien
CHAMBADE Guillaume	POULET Delphine
CHARRA Robin	PUMA Charles
CHAURIN Rémi	RICHAUD Charlène
CHAUTARD Quentin	ROBILLARD Thomas
CHOUVET Guillaume	ROGER Adeline
CONTE Arno	ROUMEAS Jordan
COQUEL Stéphane né COQUEL	ROUSSIGNOL Lucie
CORVI Anthony	ROYON Isaac
DESRIBES Alexy	RÉPÉRANT Valentin
DOGNIN Michel	SAIDI Wissem
DUBOIS Vincent	SIVERA Robin
DUCHENET Cyrille	SOCCHI Benoit
DUVIVIER Valériane	THIRION Analia
ETIENNEY Arnaud	TOURRET Guillaume
FAURE-BRAC Frédéric	VANCRÆYNEST Maxime
FRONTEAU Michael	VANDERNOOT Sylvain
GIRINON Mathis	VELLAT Léo
GUERTON-POINGT Johanna née GUERTON	VERNET Romain
HENRY Jean-François	VIGNÉ Sylvain
JAUSSAUD Sylvain	VOLDOIRE Nicolas
KESSLER Mélanie	ZANTARI Cédric

Liste arrêtée à 76 candidats

Article 2 : Considérant que 27 candidats ont été convoqués à l'épreuve écrite d'admissibilité sous réserve de fournir au plus le 23 janvier 2025 des documents complémentaires permettant d'attester de la recevabilité de leur candidature, et considérant que 22 candidats, dont les candidats convoqués sous-réserve non régularisés, ont été absents à cette épreuve, la liste des candidats admis à participer au concours interne d'agent de maîtrise territorial session 2025 est arrêtée et établie comme suit par ordre alphabétique :

ALAIS Claudie	GALLOIS Franck
ALLARD Jean-Philippe	GARDIEN Jean né GARDIEN
ANDANSON Clément	GARNIER Loïc
ARGOUD Cécile née FAYOLLE	GAUTHIER Jérôme
BARBIER Rachel née RATTON	GILLET Fabrice
BASSALER Damien	GINDRE Alexis
BEN KAHLA Maeva	GIROUD Kevin
BENETTI Elisa	GOURLAND Gaël
BERNARD Tristan	GRAS Severine
BIDET Antoine	GRUÉ Sandrine née DUCREUX
BLACHERE Julia	GUICHARD Romain
BONNET Alexandra	GUILLEMOT Samuel
BONNET Nolwenn	GUYONNET Antoine
BONNIER Nicolas	GÉLY Sébastien
BONNY Jérôme	HELIOUI Mohamed
BONVALOT Pierre-Gaël	HERNANDEZ Christophe
BRUSSAT Corentin	HUET Florent
CABRETON Denis	JAFFRÉ Loïc
CAULMILONE Sébastien	KAKPO Xavier
CHAMBON Romain	LAGENETTE Sébastien
CHAMBONNIERE Esteban	LE HENAFF Loïc
CHANSOU Thomas	LEBOEUF Gabriel
CHARBONNÉ Mickael	LEMONON Sébastien
CHARGUELLON Clément	LOPEZ GUZMAN Tizoc
CHIPIER Clément	MALLET François
COINDARD Charly	MARIN Ambroise
COMBAT Johanna	MAS Jérémy
COMBAZ-DEVILLE Félix	MAURICE Nicolas
COMTE Thomas	MAZIN Dényss né MAZIN
CORBEIL Olivier	MERIEAU Christophe
DAKHLAOUI Slim	MERLAT Fabien
DEBUISS Sylvain	MERY-HAUTOY Clément
DECOOPMAN Christophe	MESLAY Nicolas
DELEMOTTE Raphaël	MICHEL Antony
DELORME Romain	MINSSIEUX Benjamin
DEMANGE Anthony	MISSIRLIAN Mickael
DI FILIPPO Fabio	MONTECINOS DURAN Laurence née POTHAIN
DIETSCH Renaud-Olof	MONTEUX Xavier
DONAT-MAGNIN Audrey née POIRIER ARVIN	MORARD Jérémy
BEROD	MORIER Julien
DONNADIEU Hugues	MORTREUX Stéphane
DORMOY Samuel	MOURET Anastasia
DUFAIX Benoît	MULLER Gérald
DUFOUR Tristan	NAVARRO Damien
DUPONT Arthur	NIEL Jason
DUPORT Fanny	NOVERRAZ Mathias
DURAND Jean-François	PACCALLET Guillaume
DUTEL Laetitia	PALHEC Samuel
DUVALET Romain	PELLET Gilles
EBELI Christophe	PEYRARD Thibault
EBERSOLDT Mickael	PEYRARD Yoann
FAGET Samuel	PHILIS Lucas
FAIVRE Karim	PICARD Rodolphe
FANGEAT Michael	POTHIER Anthony
FAURE Rémy	RAGUIN Jérémy
FAUSER Jérémy	RAUZY Quentin
FREYCON Jean-Pierre	RAVACHOL Sandrine
GACH Arthur	RAVEAU Antoine
GALEN Jason	RAYBOIS Dimitri

RAYMOND Elsa
RENAULT Annabel
RIOU Jocelyn
ROBIN Julien
ROCHE Cindy
ROCHER Bastien
ROFFAT Yoann
ROSILLO Gilles
ROUMANE Eric
ROUSSEAU Patrice
SABATHE Florence

SALVAIGE DE LAMARGE Nicolas
SCHNEIDER Stéphane
SCOTTO D'ANIELLO Patrice
SLIWINSKI Roman
SOMOZA Amélie
TERRAY Mickaël
THEAS Daphné
VERNE Eric
VIGNEROT Valentin
WACH Alexandre
WOJTAL Sébastien

Liste arrêtée à 139 candidats

Article 3 : Considérant que 6 candidats ont été convoqués à l'épreuve écrite d'admissibilité sous réserve de fournir au plus le 23 janvier 2025 des documents complémentaires permettant d'attester de la recevabilité de leur candidature, et considérant que 4 candidats, dont les candidats convoqués sous-réserve non régularisés, ont été absents à cette épreuve, la liste des candidats admis à participer au troisième concours d'agent de maîtrise territorial session 2025 est arrêtée et établie comme suit par ordre alphabétique :

BARDIN Sandrine
BAZIN Guillaume
BROSSARD Gilles
DRIARD Pierre
DUPAS Stéphane
GUILLERD Yann

JANIN Stéphane
MAVOUNZA Alain
MONCHALIN Martial
PICCINI Estelle
TISSIER Eric
VERDIEL Clément

Liste arrêtée à 12 candidats

Total des 3 voies : 227 candidats

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur les sites www.cdg69.fr et www.cdg-aura.fr .

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 07/02/2025
Le Président,



Philippe LOCATELLI

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été notifié aux intéressés OU publié et transmis au représentant de l'État.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 19 FEV. 2025
Le Président,



Philippe LOCATELLI

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.